

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : NF 411
Éléments d'ossature métalliques pour plaques de plâtre

Président : M. LABAT, CAPEB-UNA-MTI
Secrétaire M. GIRY, CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant							
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)				
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans		
Collège Fabricants* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 mini à 8 maxi	M. BOURDAJAUD	KNAUF	01/03/2018											
	M. GUIHAUME	SNIP	01/03/2018											
	M. GUILLEN	PSP	01/03/2018											
	M. JAHAN	SINIAT	01/03/2018				M. MENDIL	SINIAT	01/03/2018					
	M. MAURER	RICHTER SYSTEM	01/03/2018				M. MAUDOUIT	RICHTER SYSEM	01/03/2018					
	Mme POUSSE	PLACOPLATRE	01/03/2018				M. GOUDARD	PLACOPLATRE	01/03/2018					
	M. TEODORESCU	GIOFS	15/02/2019				M. METZINGER	GIOFS	18/02/2019					
Collège Utilisateurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 mini à 8 maxi	M. BLANC	CCL	01/03/2018											
	M. De La BRETESCHE	Point P (FNBM)	01/03/2018											
	M. LABAT	CAPEB- UNA-MTI	01/03/2018				M. MORALES	CAPEB- UNA-MTI	01/03/2018					
	M. LAM	FFB-UMPI	01/03/2018											
	M. LEBOVICI	BOIS ET MATERIAUX	01/03/2018											
	M. VIALAR	Chausson Matériaux	20/06/2018				Mme LIGNON	Chausson Matériaux	20/03/2018					

Collège Organisme Technique et Administration* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 mini à 8 maxi	Mme BOUVIER	AFNOR Certification	01/06/2018				Mme KERTESZ	AFNOR Certification	01/03/2018			
	M. GIRY	CSTB	01/03/2018				Mme. FOURNEE	CSTB	01/03/2018			
	M. GUTH	ARCELOR	20/06/2018									

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Composition nominative n° 25 approuvée le : 18/02/2019

Par le responsable d'application (nom, visa) : Sylvain GIRY

